

# **DOSSIER D'INSCRIPTION CANTINE ET/OU GARDERIE A L'ECOLE D'ERR**

**Pour l'année scolaire 2025/2026**

***Les dossiers d'inscription  
+ paiement de la redevance de septembre  
devront être déposés  
en Mairie d'Err au plus tard le 25 juillet 2025***

**IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR UN DOSSIER PAR ENFANT**

## **INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

L'inscription à la cantine et/ou à la garderie est **obligatoire**, elle est enregistrée par le personnel administratif de la Commune d'Err.

## **USAGERS**

- **CANTINE :** Le service de restauration scolaire d'Err est réservé ***aux élèves de l'école d'Err***

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- La famille devra être à jour des paiements de l'année scolaire 2024/2025.
- La capacité d'accueil des locaux étant limitée, **les inscriptions prioritaires** seront réservées :
  - Aux enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle,
  - Aux enfants dont le représentant légal (famille monoparentale) a une activité professionnelle.
- Toute inscription réceptionnée après le 25 juillet ne sera pas considérée comme prioritaire.

**Il n'est pas prévu de repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergies alimentaires ou devant suivre un régime particulier.** Le cas échéant, se rapprocher de la mairie pour la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), fournir le certificat médical et le protocole d'accompagnement.

- **GARDERIE :** La garderie est destinée aux enfants scolarisés dans les ***écoles du RPI Err/Estavar***

***Rappel : pas de transport scolaire entre 12h et 14h entre les 2 écoles***

## **CANTINE : TARIFS ET PAIEMENTS**

- Adhésion pour l'année scolaire (*4 repas par semaine*) : **65 € par mois**  
*Il s'agit d'un tarif annualisé payable mensuellement de septembre à juin inclus.*  
OU
- Adhésion pour une inscription occasionnelle au ticket à **5 € le repas**  
(Les dates devront être communiquées à la mairie le mois précédent)

### **CAS PARTICULIER DU PAIEMENT EN CANTINE SANS REPAS (repas fourni par les parents) :**

- Adhésion pour l'année scolaire (*4 jours par semaine*) : **45 € par mois**  
*Il s'agit d'un tarif annualisé payable mensuellement de septembre à juin inclus.*  
OU
- Adhésion pour une inscription occasionnelle pour 1 jour à **3 €**

***Le paiement de la redevance Cantine se fait mensuellement, entre le 15 et le 25 du mois précédent le mois de consommation.***

Modes de paiement acceptés :

- |           |                   |  |
|-----------|-------------------|--|
| - Espèces | - chèque bancaire | - prélèvement bancaire (possible seulement pour l'abonnement mensuel à 65 €) |
|-----------|-------------------|--|

### ***POUR LE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT :***

Pour la mise en place du prélèvement bancaire, *il est obligatoire de fournir un Relevé d'Identité Bancaire et de signer une autorisation de prélèvement*

Le prélèvement est effectué aux alentours du **17 du mois précédent le mois de consommation.**

**Exceptionnellement :**

- Le paiement de la redevance de **septembre devra être fait par chèque ou espèces au plus tard le jour de la rentrée scolaire**

Echéancier prélèvement redevance cantine :

REDEVANCE DU MOIS DE :	DATE* DE PRELEVEMENT DE LA REDEVANCE
SEPTEMBRE	<b>PAS DE PRELEVEMENT</b>
OCTOBRE	<b>PAS DE PRELEVEMENT</b>
NOVEMBRE	<b>PAS DE PRELEVEMENT</b>
DECEMBRE	Prélevé le <b>10 décembre 2025</b>
JANVIER	Prélevé le <b>10 janvier 2026</b>
FEVRIER	Prélevé le <b>10 février 2026</b>
MARS	Prélevé le <b>10 mars 2026</b>
AVRIL	Prélevé le <b>10 avril 2026</b>
MAI	Prélevé le <b>10 mai 2026</b>
JUIN	Prélevé le <b>10 juin 2026</b>

\* La date de prélèvement peut varier de quelques jours

Concernant le paiement par prélèvement automatique, **toute modification** concernant le prélèvement bancaire (changement d'Etablissement bancaire, arrêt du prélèvement,...) **doit être signalé avant le 10 de chaque mois pour le mois qui suit. A défaut, il ne pourra être demandé de remboursement à la commune d'Err.**

En cas de refus par une banque d'honorer un paiement par prélèvement, l'usager doit payer les frais financiers générés par le rejet bancaire.

**La commune se réserve le droit d'exclure l'usager du bénéfice du paiement par prélèvement automatique. Celui-ci devra se présenter tous les mois pour payer sa redevance.**

En cas de non-paiement ou de paiement rejeté, la commune d'Err émettra un titre de recette qui sera exécuté par le Trésorier Public de Prades.

#### DEMANDE DE RADIATION INTERVENANT EN COURS D'ANNEE

Tout départ définitif de la cantine intervenant en cours d'année scolaire doit être signalé à la Mairie par courrier avant le 10 du mois pour le mois qui suit. A défaut, les repas commandés seront dus.

#### **GARDERIE : TARIFS ET PAIEMENTS**

Horaires :

Matin : 7h45 à 9h (départ du bus vers Estavar à 8h10)

Soir : 16h45-18h

*Pas de garderie entre 12h et 14h, réservée aux ½ pensionnaires*

Tarif **forfaitaire annuel** en fonction du nombre d'enfants en cas de fratrie.

**1 enfant : 100 €      2 enfants : 85 € par enfant      3 enfants et + : 70 € par enfant**

Le paiement de la redevance annuelle Garderie doit être fait au moment de l'inscription.

Modes de paiement acceptés :

- espèces      ou      chèque bancaire

#### DEMANDE DE RADIATION INTERVENANT EN COURS D'ANNEE

Tout départ définitif de la garderie intervenant en cours d'année scolaire donnera lieu à un remboursement au prorata du temps non effectué (sur une base mensuelle).

- Possibilité d'Inscription exceptionnelle matin et/ou soir (maxi 4 fois par mois) : 2 € / jour / enfant

#### **INFORMATIONS GENERALES SUR LES PAIEMENTS CANTINE ET/OU GARDERIE**

Les paiements en espèces devront être faits à la mairie d'Err aux heures d'ouverture.

Les paiements par chèque sont à établir à l'ordre de : « **REGIE RECETTES MULTI-PRODUITS ERR** » et à déposer à la Mairie d'Err.

En cas de refus par une banque d'honorer un paiement par chèque, l'usager doit payer les frais financiers générés par le rejet bancaire.

En cas de non-paiement ou de paiement rejeté, la commune d'Err émettra un titre de recette qui sera exécuté par le Trésorier Public de Prades.

## ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

### DEMANDE D'INSCRIPTION A LA CANTINE ET/OU A LA GARDERIE D'ERR

**Remplir un dossier par enfant**

NOM DE L'ELEVE (en lettres capitales) .....

PRENOM .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE .....

ETABLISSEMENT FREQUENTE :

ECOLE ERR       ECOLE ESTAVAR

CLASSE .....

#### **CANTINE :**

Adhésion pour l'année scolaire au tarif mensuel de 65 € sur 10 mois

Moyen de paiement :  PRELEVEMENT       CHEQUE OU ESPECES

#### **OU**

Adhésion pour une inscription occasionnelle au ticket à 5 € le repas  
(Les dates devront être communiquées à la Mairie le mois précédent)

### **CANTINE AVEC PAI : CONTACTER LA MAIRIE**

#### **GARDERIE :**

MATIN (7h45 - 9h)

SOIR (16h45 - 18h)

L'inscription vaut pour tous les jours de la semaine.

Les parents devront prévenir au plus tard la veille pour le lendemain en cas d'absence de l'enfant à la garderie.

NOM - PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :

PERE, MERE, OU TUTEUR (rayer les mentions inutiles)

---

**NOM-PRENOM PARENT 1 :** .....

ADRESSE .....

N° DE TELEPHONE : .....

E-MAIL : .....

PROFESSION : .....

NOM ET ADRESSE EMPLOYEUR.....

---

**NOM-PRENOM PARENT 2 :** .....

ADRESSE .....

N° DE TELEPHONE : PORTABLE ..... DOMICILE : .....

E-MAIL : .....

PROFESSION : .....

NOM ET ADRESSE EMPLOYEUR.....

---

**NOM DU MEDECIN TRAITANT :** .....

N° DE TELEPHONE : .....

---

**PERSONNES AUTORISÉES A RECUPERER L'ENFANT A LA SORTIE DE L'ECOLE :**

NOM - PRENOM	N° TEL

FAIT LE .....

LE RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

SIGNATURE :